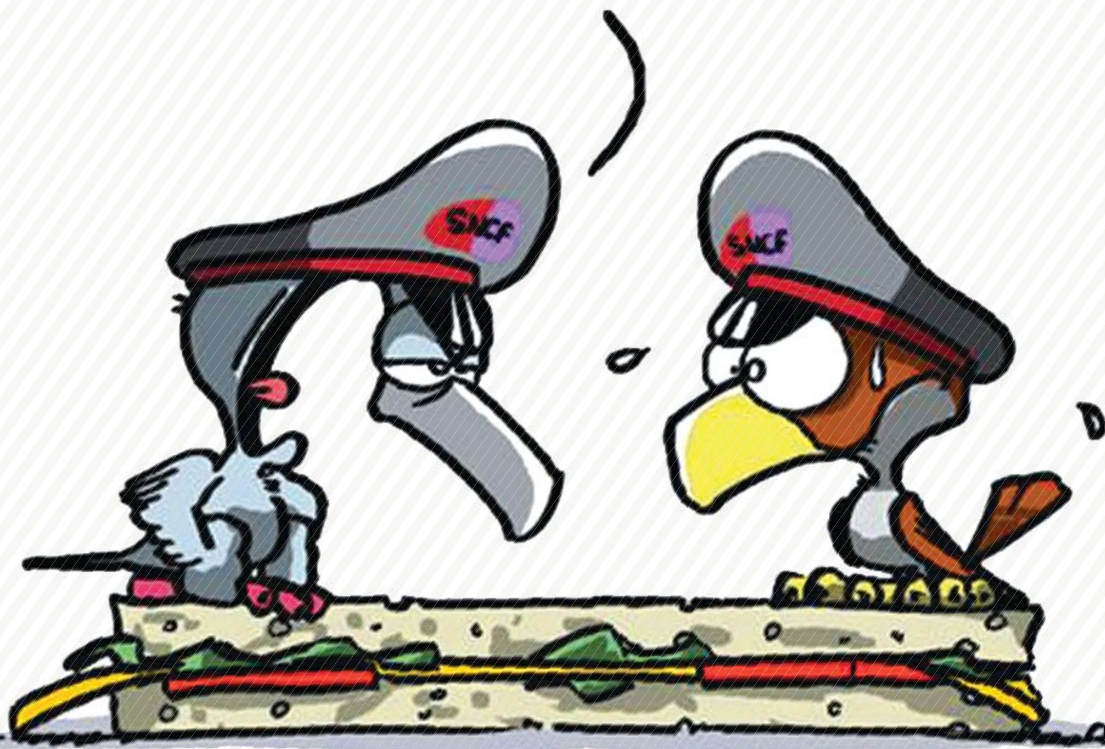


CHÈQUE-DÉJEÛNER OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1 CHEMINOT SUR 10 PREND SON REPAS
DANS UN RESTAURANT D'ENTREPRISE,
ET LES AUTRES ? ...

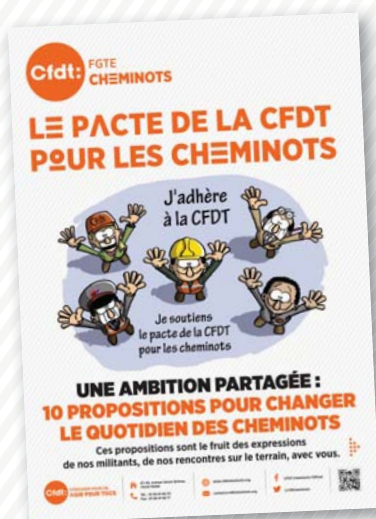
... ILS ACHÈTENT UN
SANDWICH SNCF !



CHÈQUE-DÉJEUNER

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

UNE REVENDICATION CONSTANTE DE LA CFDT CHEMINOTS DEPUIS MARS 2014



Lors des dernières élections professionnelles, la CFDT Cheminots fut la seule organisation syndicale à demander, en cas de vote majoritaire, la mise en place par l'entreprise de chèques déjeuner à la SNCF. Au moment où les cheminots rencontrent de plus en plus de difficultés liées au pouvoir d'achat, la revendication de la CFDT revêt aujourd'hui tout son sens. ●●

VOICI UN RAPPEL DES PROPOSITIONS DE LA CFDT CHEMINOTS

- ➔ les Chèque-déjeuner doivent être ouverts aux cheminots ne pouvant accéder aux cantines SNCF (actuellement seuls 10 % des cheminots y ont accès).
- ➔ cette mesure doit être financée par l'entreprise et non par le C.E.
- ➔ le chèque déjeuner doit avoir une valeur faciale de 9 euros, répartis de la manière suivante :
 - 5,33 € à la charge de l'entreprise
 - 3,67 € à la charge du cheminot ●●



La mise en place ne se substitue pas aux dispositifs existants (panier repas, allocations de déplacements).



Cette mesure, défendue par la CFDT, constituerait une amélioration concrète du pouvoir d'achat des cheminots.

LE SAVIEZ-VOUS ?

DÉJÀ UNE RÉALITÉ POUR CERTAINS À LA SNCF, VERS UNE GÉNÉRALISATION POUR TOUS ?



Depuis le 1^{er} janvier 2015, le chèque déjeuner est devenu réalité dans le Groupe Public Ferroviaire (G.P.F).

En effet les ex-salariés de R.F.F, grâce à l'accord de modernisation sociale du 4 août 2014 signé entre la CFDT et le gouvernement, bénéficient du maintien de leurs avantages acquis. Rappelons que la CFDT est majoritaire à R.F.F à plus de 52 %. ●●



Pour la CFDT Cheminots, il est temps que cette mesure bénéficie à tous les cheminots exclus de l'actuelle politique de la restauration SNCF.



CHÈQUE-DÉJEÛNER

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

L'AUDIT RESTAURATION

UN PAVÉ DANS LA MARE DANS LA GESTION CATASTROPHIQUE DU DOSSIER DE LA RESTAURATION PAR LES C.E

La CFDT rappelle que le C.E n'a pas vocation à financer la restauration d'entreprise. C'est de la responsabilité de la SNCF.

La subvention du C.E doit être pleinement consacrée aux activités sociales et culturelles des cheminots. C'est un salaire différé qui doit revenir à tous les cheminots.

La CFDT milite de longue date pour cette option. Question de bon sens pour la CFDT, qui met le pouvoir d'achat des cheminots au cœur de ses préoccupations. ●●



À LA SNCF

77 %

DES RESTAURANTS SONT GÉRÉS EN PROPRE PAR LES COMITÉS D'ÉTABLISSEMENT

Le standard de la profession porte à environ 80 % l'exploitation des sites par des véritables professionnels de la restauration.



À la demande des gestionnaires des restaurants d'entreprise, un audit global a été réalisé en 2014. Le tableau qui nous a été dressé est édifiant ! Jugez plutôt :

- l'offre alimentaire très basique, très industrielle, avec très peu de fait maison,
- les droits d'entrée sont qualifiés de « rédhibitoires » et le coût moyen du plateau est en moyenne de 40 % supérieur à un coût moyen produit par la profession en région Parisienne !

- la fidélisation est très faible,
- beaucoup de restaurants n'ont pas de méthodes de production cohérentes avec leur taille
- effectifs surdimensionnés (un nombre important d'équivalents temps plein sous-utilisés en regard de la taille de l'outil de production).
- certains salariés si déconnectés des attendus de la profession qu'ils ne placent plus le client au centre de leur action ! ●●



CHÈQUE-DÉJEUNER

CE QUE DISENT LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES DU CHÈQUE-DÉJEUNER

- ➔ La CGT affirme haut et fort son opposition dogmatique au chèque déjeuner.
- ➔ SUD-RAIL est également opposé
- ➔ Quant à l'UNSA, elle vient de rejoindre récemment la position de la CFDT sur le sujet

MAIS SAVEZ-VOUS

POURQUOI ?

états généraux des CE
AVEC LA CFDT

Si la CGT est opposée à la mise en place du chèque-déjeuner, c'est qu'aujourd'hui elle cherche à conserver « son système ». Elle gère plusieurs millions d'euros, destinés aux œuvres sociales, qui sont engloutis dans la restauration. Cet argent constitue un salaire différé qui doit revenir à l'ensemble des cheminots. Pour la CFDT, il faut en finir avec ce système d'exclusion.

SUD-RAIL est également opposé à la mise en place du chèque-déjeuner. La raison principale est qu'aujourd'hui elle cherche essentiellement à préserver le personnel de la restauration majoritairement SUD-RAIL. SUD-RAIL et CGT redoutent par dessus-tout la fin de ce système. Pourtant, ce sont bien les cheminots qui sont les premiers perdants de la situation actuelle et en premier lieu ceux qui n'ont rien du tout.

POURTANT, IL EXISTE DÉJÀ DES SOLUTIONS. COMPAREZ PLUTÔT :

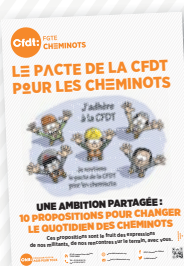
La restauration au siège (Restaurants Étoiles et Wilson) est gérée par le C.E, suite au choix historique fait par la CGT. Conséquence : les salariés du site voient leur salaire différé au travers des œuvres sociales grandement amputé. À l'inverse, le restaurant de RFF (avenue de France, Paris), est géré et financé par la direction ...



- ➔ Participation moyenne d'un salarié : 2€
- ➔ Le reste est pris en charge par l'entreprise
- ➔ Pour les salariés de RFF qui ne bénéficient pas de restaurant :
Un chèque déjeuner d'une valeur de 11,55 €.
Conséquence : les salariés du site bénéficient en grande partie de leur salaire différé au travers des œuvres sociales. ●●



Voilà comment ça se passe quand la CFDT est à plus de 52 % !



Découvrez **LE PACTE DE LA CFDT POUR LES CHEMINOTS** sur www.cfdtcheminots.org

Cfdt: S'ENGAGER POUR UN, AGIR POUR TOUS

47-49, avenue Simon Bolivar,
75019 PARIS
Tél. : 01 56 41 56 70
Fax : 01 56 41 56 71

www.cfdtcheminots.org
contact@cfdtcheminots.org

f CFDT-Cheminots-Officiel
@cfdtcheminots

